

## **COMMUNE D'ENCOURTIECH**

### **Compte rendu de la séance du vendredi 21 juillet 2023**

Secrétaire(s) de la séance:

Jacqueline SAINTE-CROIX

Présents : Jean-Claude DEDIEU, Pascal AUDABRAM, Laurent BALAGUE, Jacqueline SAINTE-CROIX, Jean-Luc CONTACOLLI

Absents :

Représenté : Aline DESCOUENS

Excusés : Pascal PIETRI

#### **Ordre du jour:**

1/ Désignation du secrétaire de séance

2/ Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juin 2023

3/ Autorisation donnée au Maire de passer le marché de travaux avec la SCOP Couserans Construction pour la réfection du logement social

4/ Autorisation donnée au Maire de souscrire un prêt bancaire pour le financement de la réfection du logement social

Jacqueline Sainte-Croix est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2023

Approuvé à l'unanimité

#### **Délibérations du conseil:**

##### **Autorisation donnée au Maire de passer le marché de travaux avec la SCOP Couserans Construction pour la réfection du logement social ( DE 2023 020)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il vient de recevoir la dernière notification d'attribution de subvention qu'il manquait à ce projet d'investissement : il s'agit de la DSIL/DETR qui finance à hauteur de 49 990 € soit 50 % de la valeur du projet ht.

Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à passer ce marché par la signature du devis de la SCOP Couserans Construction qui estime les travaux à 99 981.01 € HT et tout document se rapportant à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

**AUTORISE** le Maire à passer ce marché de travaux d'un montant de 99 981.01 € avec la SCOP Couserans construction

##### **Autorisation donnée au Maire de souscrire un prêt bancaire pour le financement de la réfection du logement social ( DE 2023 021)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la totalité de subventions demandées concernant le financement du logement social de Soum a été notifiée, soit un total de 71 293 €. Le coût total étant de 99 981.01 HT€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à contracter un emprunt auprès d'une banque pour couvrir la différence